



A eux dix, ils ont pratiquement atteint la barre de 500 milliards de fcfa.

Par EcoMatin

Le tribunal criminel spécial (Tcs) est de plus en plus saisi par des scandales financiers qui atterrissent sur la table des juges d'instruction puis des juges de jugement pour des détournements massifs. La dernière affaire en date est celle qui met en relief l'arrestation du chef de la cellule informatique du ministère des finances (Minfi), le nommé Hubert Abena. En effet, celui qui a succédé à Emmanuel Leubou a été placé en détention préventive à la prison centrale de Yaoundé Kondengui depuis le 25 septembre dernier pour des faits de détournement de plusieurs milliards de fefa. Il est tombé dans les filets des officiers de la police judiciaire.

Son cas comme bien d'autres suscite évidemment des interrogations. Encore que ce dossier intervient peu de temps après celui de Mebe Ngo'o Edgar et son épouse qui ont récemment fait les choux gras de la presse pour avoir largement pioché dans les caisses de l'Etat. Justement, parlant de cette affaire, ce sont des milliards qui sont évoqués ici. Beaucoup parlent du « casse du siècle » ! Ils rappellent en outre que nouveaux dossiers ont été enregistrés au Tes. Ce qui porte ainsi l'ardoise à l'endroit de l'Etat à près de 500 milliards de fcfa en rapport avec les agressions contre la fortune publique. C'est l'œuvre de dix personnes qui se sont

distingués par des mécanismes sophistiqués de détournements de deniers publics (DBP).

Mais avant cela, il convient d'indiquer que dans la foulée des audiences au sein de cette juridiction spéciale, plusieurs procédures portant sur des milliards et des millions defcfa ont été enregistrées. Certains ont été liquidées (Mendo Ze, Metouck Charles, Iya Mohamed, etc.). D'autres sont en phase de jugement (Nguini Ejfa, etc.). Dans cinq tomes d'un ouvrage portant sur les affaires reçues par le Tes, l'ancien patron des lieux, Emmanuel Ndjere a indiqué le 28 juillet 2020 que 2600 décisions ont été rendues sur l'ensemble des affaires enregistrées ; et que seulement 9 milliards defcfa ont été recouverts au titre de la restitution du corps du délit.

Et rendu au terme du mois de septembre 2020, à quelques jours de la clôture de l'année en cours, nous revenons sur la liste des personnes qui ont créé des ponctions abyssales dans les comptes de l'Etat du Cameroun.

Top 10

Affaire Mebe Ngo'o : Le tribunal criminel spécial (Tes) vient de clore l'instruction dans l'affaire Mebe Ngo'o et son épouse. Ils sont soupçonnés du détournement de près de 237 milliards de fcfa. Pour beaucoup, c'est le détournement du siècle. Parmi les infractions qui pèsent contre cet ancien fort du régime de Yaoundé, il est reproché à Edgard Alain Mebe Ngo'o d'avoir passé plusieurs marchés avec l'entreprise chinoise Poly Technologies pour la fourniture de matériels contenant des irrégularités : passation d'un marché sans avoir qualité pour le faire ou sans avoir reçu délégation à cet effet ; le fractionnement des marchés et l'inobservation des dispositions régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics.

Pour ce qui est des contrats avec la société Mag Force international, l'ancien ministre aurait perçu des rétro-commissions, etc. On soupçonne également l'ancien Mindef d'avoir fait main basse sur une partie des fonds destinés à l'achat des effets d'habillements militaires.

Dans la foulée, la justice soupçonne son épouse d'avoir utilisé cet argent afin d'acquérir d'importants biens mobiliers et immobiliers. Bernadette Mebe Ngo'o est justement soupçonné de complicité de détournement de la somme totale de 5,23 milliards de FCFA. Elle est en outre poursuivie pour complicité de corruption, blanchiment de capitaux dont le montant avoisine 5 milliards de FCFA.

Affaire Atangana Kouna : Les différents dossiers contre l'ancien ministre de l'eau et de l'énergie (Minee) ont connu de véritables avancées. Dans le premier dossier, Atangana Kouna soupçonné de complicité avec Michel Viviane Jean Massart et autres, a déjà rendu à l'Etat 1,736 401 870 de fcfa. Dans la seconde affaire, l'ancien ministre de l'eau et de l'énergie poursuivi toujours dans le cadre de sa gestion de la Camwater comme Dg, a restitué 1,265 milliard de fcfa. Soit un total de près de 4 milliards de fcfa.

Le Tes ne lui a néanmoins pas accordé l'arrêt des poursuites sollicité. Bien plus, l'ancien patron de la Camwater et ancien ministre de l'eau et de l'énergie (Minee) pourraient bien voir d'autres procédures naître. Selon des indiscretions au Tes, on devrait slattendre q voir surgir près de trois autres dossiers pour un montant global de 40 milliards de fcfa.

Affaire Lebou Emmanuel : L'ancien chef de la cellule informatique du ministre des finances (Minfi) est poursuivi pour détournement de 5,5 milliards de fcfa en coaction et en complicité. Avec Amadou Haman (inconnu de l'administration publique camerounaise), il doit justifier de l'octroi d'avances de soldes et de pensions indus suivi de leur annulation. Les mêmes faits sont attribués à dame Lefang Célestina Nkeng (chef du service des oppositions à la Paierie générale du Trésor), et au sieur Me-firo Pempeme Inoussa (fonctionnaire en service à la cellule d'assainissement du fichier solde). Quant à dame Aïs-satou Boulo Bouba, chef de la cellule SIGIPES du ministère de la Communication, il lui est reproché d'avoir obtenu et retenu frauduleusement la somme globale de 6,504 905 millions de fcfa dans le cadre des faits suscités. Ils sont tous en phase de jugement.

Affaire Sollo Jean William : C'est l'un des accusés au Tes qui cumule également de nombreuses affaires. Egalement ancien directeur général de la Cameroun water utilities corporation (Camwater), William Sollo est en jugement dans plusieurs procédures. Dans le premier dossier, il est poursuivi de concert avec Basile Atangana Kouna pour le détournement présumé de 4,6 milliards de fcfa dans des marchés de fournitures du matériel de transport de l'eau.

Dans la seconde affaire, Sollo William doit justifier la disparition de 156 millions de fcfa en complicité avec le directeur des affaires financières. Et dans la troisième affaire, Jean William Sollo s'explique sur le déficit de 125 millions de FCFA avec les coaccusés Ndzié Ndzié Aloys (un salarié de la Camerounaise des eaux), Nono Kounatse Joseph et Abega Abega Hubert. Le tout, pour des prestations indues ; et pour blanchiment d'argent.

Dans la dernière affaire, il est soupçonné de coaction de détournement de biens publics avec une certaine Ngambi Christelle Appolin Sidonie.

Affaire Zogo Andela : L'ancien PDG de la Société camerounaise de leasing maritime (SCLM), avait été écroué en 2011 pour les faits de détournement de près 33 milliards de fcfa pour l'exploitation de bateaux appartenant à l'Etat. Il a écopé de 35 ans de prison après des mois de jugement en 2019.

Affaire Urbain Olanguena Awono : L'ancien ministre de la santé publique (Minsanté) est revenu devant les juges du Tribunal criminel spécial (Tes) pour répondre du détournement présumé de 3 milliards de fcfa, après être passé devant les magistrats de la cour suprême pour les faits commis courant 2003-2006. La justice lui reproche d'avoir ordonné le paiement inapproprié d'un stock de médicaments du Sida à la Cename. En coaction avec Hubert Wang, ancien secrétaire permanent du Programme de lutte contre la tuberculose, il est poursuivi pour le détournement présumé de 499 millions de francs.

Affaire Essimi Menye : L'ancien ministre des finances et du budget (Minefib) et ancien ministre de l'agriculture (Minader) a été devant le Tes pour trois dossiers pour lesquels il a été condamné à vie, puisqu'en fuite. En tant que ministre des finances du Cameroun (2007-2011), Essimi Menye a été condamné pour la quatrième fois à la prison à vie. Il a été reconnu coupable du détournement de la somme de 9,1 milliards FCFA. La justice lui reproche entre autres d'avoir vendu à son défunt frère cadet, un terrain d'une superficie de 200 hectares à

27,5 millions FCFA au lieu de 200 millions rCfA improt de la liquidation de la société camerounaise de Tabac (SCT). Au rang des accusations également, figure une convention avec des institutions bancaires pour près de 9 milliards FCFA.

La troisième procédure contre Essimi Menye portait sur le détournement de 2,3 milliards de fcfa. Le verdict final est tombé au mois de juillet 2016. Le processus de liquidation de l'exrégie des chemins de fer du Cameroun (Regifercam), de l'ex-office national des ports du Cameroun (Onpc), actuel Port autonome de Douala (PAD) et de l'office nationale de commercialisation des produits de base (Oncpb), explique l'acte d'accusation. Dans cette affaire, l'ancien ministre était en complicité avec sieur Tchakui François, expert-comptable.

Le 15 mai 2019, les juges du Tribunal criminel spécial (Tes) prononçaient la seconde condamnation contre Essimi Menye pour avoir détourné 938 millions de fcfa. Il avait autorisé le cabinet Challenger Audit Firm corporation, dirigé par son coaccusé Tchakui François, à procéder au décaissement de ladite somme relative à la transaction qui est intervenue en 2010.

Quant à la toute première condamnation à perpétuité, Essimi Menye a été reconnu coupable du paiement de la somme de 2,5 milliards de fcfa au même coaccusé pour ses activités autour de la société générale de surveillance (SGS). Il exerçait alors comme ministre de l'agriculture. Le verdict a été prononcé le 28 mars 2019.

Rappels

Par le passé, plusieurs pontes du régime ont été retenus par le tamis de la justice. Il s'agit entre autres de Polycarpe Abah Abah, condamné le 03 Novembre 2016, à 20 ans de prison ferme pour le détournement de 1 milliard 183 millions 352 milles 393 FCFA. Cette somme était destinée au remboursement des taxes sur la valeur ajoutée (Tva).

Damas Jean, ancien coordonnateur du projet manioc, a écopé- de 20 ans de prison ferme le 05 juin 2017.11a été reconnu coupable de coaction de détournement de deniers publics de la somme de 250 millions de FCFA avec le comptable Yenang Alain. Par allours, Damas Jean a été roconnu coupable du détournement de 1,87 881 milliard de FCFA pour non-respect des dispositions du Code des marchés publics. Son coaccusé, Yenang Biaise a quant à lui écope de 12ans de prison ferme dans les mêmes conditions.

Dans les annales du Tcs, on retient que Dieudonné Télesphore Ambassa Zang, ancien ministre des travaux publics (Mintp) e,t son collaborateur Felix Debeau-plan Mekongo Abéga ont écopé de la prison à vie. Ils ont été solidairement accusés du détournement de 5, 820 645 438 milliards de FCFA dont 694, 465 000 millions de FCFA pour complicité de détournement de deniers publics (DDP). La justice a estimé que l'ex-Mintp en fuite, courant 2002-2004, a entre autres accordé indûment des remises de pénalités à une entreprise privée, a procédé à des retraits injustifiés de fonds dans les comptes de l'Etat logés dans des banques privées, a passé des marchés avec une entreprise togolaise en déconfiture en connaissance de cause.

On a également en mémoire la déconfiture d'Yves Michel Fotso devant les juges du Tes. La seconde condamnation à vie a été prononcée le 29 Avril 2016. La justice l'a reconnu coupable du détournement 10,148 946 724 milliards de FCFA relativement au montant affecté à

l'indemnisation des victimes du crash d'avion à Roissy Charles De gaulle en 2000. Le 25 avril de la même année, il était également condamné à vie.